

Vers une ambition partagée

Le processus déjà bien entamé de la décentralisation de l'action publique et la mise en place de dispositifs sectoriels incitent les centres sociaux à accroître l'engagement de leurs partenaires.

Le projet centre social nécessite dans son élaboration et sa mise en œuvre un approfondissement des relations partenariales autour de l'agrément de la branche famille de la Sécurité sociale.

Plus politiques que les accords actuels, les pactes s'inscrivent dans la logique de l'histoire des centres sociaux, laquelle est rythmée par des textes réglementaires, circulaires de l'Etat et de la Cnaf.

Avec le pacte, la fédération nationale des centres sociaux propose de franchir une nouvelle étape dans les modes de contractualisation et de considérer les fédérations et les centres sociaux comme co-contractants.

Cette nouvelle forme de reconnaissance devra déboucher sur des coopérations au quotidien entre le projet d'activité du centre social, et les politiques sociales des partenaires.

Ressources à enrichir ...

- Actes de la rencontre du 1^{er} octobre 2008 à l'Assemblée nationale, FCSF, novembre 2008,
- La création en 1971 de l'agrément des centres sociaux et sa portée, intervention de Jacques Eloy le 1^{er} octobre 2008, FCSF,
- Actes des assises de la Fédération de Charente Maritime, novembre 2008,
- Actes de la rentrée politique de la Fédération des centres sociaux du Nord, septembre 2008,
- Lettre signée par trois députés sur « les centres sociaux participatifs, une plus-value à conforter », Assemblée nationale, juillet 2008,
- Plein centres "Animation Globale", bulletin d'information de la FCSF, juin 2008,
- Dialogue politique entre les centres sociaux et leurs députés, Fédération des centres sociaux du Nord, juin 2008
- La fonction d'animation globale des centres sociaux, rencontre avec des bénévoles et professionnels au cours de l'année 2007, Fédération des centres sociaux du Nord,
- ...

Ces ressources, disponibles à la FCSF, sont à enrichir avec celles existantes au niveau des fédérations ou unions.

Fédération
des Centres Sociaux
et Socioculturels
de France
(FCSF)

BP 379
10, rue Montcalm

Contact :
Caroline Ladous, chargée de projets
Tel. 01 53 09 96 16



Pact'infos

Bulletin d'informations de la commission « animation globale » - Janvier 2009 - n° 1

Edito : 2009, un nouveau cycle

La rencontre du 1^{er} octobre 2008 à l'Assemblée nationale a permis de vérifier la nécessité et la possibilité de la mobilisation d'élus et d'institutions autour de la pertinence du projet centre social et de sa fonction d'animation globale.

Les tensions et débats budgétaires nous confirment que cette étape était indispensable. Elle nous a permis d'accroître notre visibilité et de développer notre capacité d'influence.

Une fois réaffirmé l'attachement à la plus value sociale du projet centre social par les institutions (Ministère et Caisse nationale des allocations familiales, mais également Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Assemblée de départements de France et Association des Maires de France), cette journée a ouvert de nouvelles

perspectives pour la poursuite de la campagne d'influence et pour le développement des coopérations pluri-partenariales.

L'année 2009 sera consacrée à la négociation de pactes avec nos partenaires afin que soit formalisé notre engagement commun autour de la qualité du projet centre social sur les territoires.

Au niveau national, des accords de partenariat sont en cours de négociation avec les associations représentatives des conseils généraux (Assemblée des Départements de France) et des municipalités (Association des Maires de France).

Nous nous engageons également à travailler, s'ils en sont d'accord, en

collaboration avec la Cnaf et l'Etat pour promouvoir le projet centre social.

Il s'agira enfin de faire-valoir les modes d'intervention du centre social participatif appliqués aux problématiques actuelles (vieillesse, discriminations, éducation, insertion, ...).

Pour mener à bien ces actions Thierry Larazo (député du Nord, UMP), Jean-Yves Le Bouillonnet (député du Val de Marne, PS) et Patrick Braouezec (député de Seine Saint Denis, PC) nous ont assurés de leur soutien. Nous espérons, en 2009, renforcer nos appuis, notamment au Sénat.

Pascal Aubert, Référent politique Vice Président de la FCSF

Quelques paroles fortes du 1er Octobre 2008

« Nous [Thierry Lazaro, Patrick Braouezec et moi-même] partageons tous les trois la dimension de l'enjeu crucial devant lequel nous nous trouvons actuellement de maintenir le lien social sur des territoires avec des stratégies intergénérationnelles, dans une dimension d'animation globale », a annoncé **Jean-Yves Le Bouillonnet, député du Val de Marne**

« il y a quelque chose qui nous unit quand même, quelque soient les bancs sur lesquels on siège, c'est cette notion d'intérêt public et de cohésion sociale pour que le pays aille de mieux en mieux » **Thierry Lazaro, député du Nord**

« Le devenir des centres sociaux est un enjeu assez considérable pour les collectivités locales » **Patrick Braouezec, député de Seine Saint Denis**



« Je pense que ce que vous faites rentre tout à fait dans cette philosophie de la cohésion sociale ... La direction de la cohésion sociale se repositionnera dans les années qui viennent dans l'ingénierie sociale, le rôle d'« assembler », celui de faire travailler ensemble »,

Jean Jacques Tregoat, Directeur générale de l'action sociale Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité

« Vous comme nous, centre sociaux comme Caf, nous sommes des éléments incontournables du paysage social de ce pays parce que nous faisons société ...

Nous avons la pleine responsabilité autour de l'agrément »

Frédéric Marinacce, Directeur des politiques sociales Caisse nationale des allocations familiales

« Il est évident pour la MSA que les centres sociaux sont des acteurs incontournables du milieu rural et à qui on reconnaît un réel professionnalisme dans l'analyse des besoins sociaux et dans le montage des réponses à apporter politiques sociales [...] »

C'est pour soutenir, pour promouvoir cette conception que l'on partage du développement local que la Caisse centrale de MSA incitera les

caisses locales à s'inscrire dans des pactes de coopération »

Franck Darty, directeur adjoint des politiques sociales, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole

« Les Conseils généraux ont envie de dire qu'[ils] sont prêts, avec vous, à conforter leur plus-value. Ils se conçoivent, les Départements, [...], comme les acteurs de politiques de

solidarité [...] à la fois sociales et territoriales [...]. C'est donc bien la complémentarité entre l'action sociale individuelle dans le cadre des compétences obligatoires des départements et celle, collective ou globale des centres sociaux qu'il s'agit d'articuler »

Michel Rouzeau, Directeur de l'Assemblée des départements de France

« Nous pensons que la place des centres sociaux est au centre de l'action sociale dans la ville de par les engagements, leur réactivité, leurs compétences et leur approche sociale et globale des populations. »

André Bouttevilain, représentant de l'Association des maires de France



S'engager dans des pactes de coopération pour garantir la qualité du projet centre social sur les territoires

S'engager dans des pactes de coopération avec nos élus et nos partenaires pour que le rôle de développement social participatif du centre social soit reconnu et garanti sur les territoires,

tel est l'enjeu auquel doit répondre le réseau fédéral des centres sociaux aujourd'hui.

Des formes de cet engagement mutuel existent déjà sur certains territoires

(dans le Nord, en Charente Maritime, dans les Bouches du Rhône, en Ardèche...).

En voici trois exemples à méditer et à démultiplier.

Charente Maritime



« En Charente Maritime, le réseau de vos 25 centres sociaux bénéficie du soutien des institutions au travers du Groupe technique départemental auquel participent la Caf, la Conseil général, les collectivités locales, et des services de l'Etat dont la Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales et la Direction départementale Jeunesse et Sport. Cette architecture propre à notre département permet la mise en cohérence des attentes des différents

financeurs, l'élaboration d'un avis conjoint sur les projets sociaux et la garantie du financement des charges structurelles. »

Henri Masse, Préfet de Charente Maritime

En Charente Maritime, le partenariat institutionnel existe depuis les années 90. Une convention unique, pluriannuel et pluripartenarial, existe entre la Caf, le Conseil général et la Fédération d'une part et une convention unique entre la Caf, le Conseil général, la collectivité locale et chaque centre, d'autre part. L'Etat, qui n'est pas signataire

de ces conventions, est présent dans le groupe technique départemental qui donne son avis sur le renouvellement des projets et des demandes d'agréments des centres sociaux. Ces paroles du préfet sont un signe fort de la place de l'Etat dans ce partenariat et un encouragement pour aller plus loin dans la démarche de reconnaissance de la plus-value du centre social à travers l'élaboration d'un pacte de coopération départemental.

Contact :
Michel Dabout, Délégué, Fédération des centres sociaux de Charente Maritime

Bouches du Rhône



« Le premier enjeu [de la convention cadre], c'est la garantie d'une concertation entre les partenaires, d'une politique institutionnelle véritablement concertée entre les co-contractants [...] Le deuxième enjeu, c'est le fait que cette convention cadre, en réunissant les partenaires, en fédérant aussi les centres sociaux apporte aux centres sociaux, une forme [...] de stabilité, de lisibilité aussi bien dans leur financement que dans la

qualification, la professionnalisation de leur structure »

Julien Orlandini, directeur adjoint de la Caf des Bouches du Rhône

Dans les Bouches du Rhône, la convention cadre est un dispositif spécifique aux centres sociaux qui permet une coopération entre l'Etat via la Préfecture, la Caf, le Conseil Général, la Région et neuf communes pour :

- développer des politiques concertées autour de la plus-value du centre social,

- améliorer le financement par un système de répartition indexé sur le plafond de la Cnaf,
- assurer un environnement technique et de réflexion,
- apporter des réponses collectives en cas de crise,
- appuyer les centres sociaux par la mise en œuvre de deux missions (appui social et comptable) confiées à l'Union des Centres Sociaux.

Contact :
Michel Deneux,
Délégué, Union des Bouches du Rhône

Ardèche



« En Ardèche, depuis de nombreuses années les partenaires institutionnels - parmi lesquels le Conseil général - ont mis en place un outil original au travers d'une convention interinstitutionnelle. Elle reconnaît aux centres sociaux une fonction d'animation globale et les positionne comme des animateurs d'espace territorial. Évoluant avec le temps, cet outil performant et partagé, donne une autre vision du centre social local dans une approche participative, généraliste, universelle et partenariale. La convention inter institutionnelle a sût instaurer confiance et transparence entre les différents partenaires. Ces relations se déclinent d'ailleurs sur le terrain, les centres sociaux étant aujourd'hui des partenaires incontournables pour nos Unités Territoriales d'Action Sociale. Grâce à ce partenariat renforcé, notre convention de 2007 va concrètement plus loin que celles de 2001 et 2004. Nous allons ainsi pouvoir maintenir les centres existants et favoriser la création de nouveaux centres dans des territoires dépourvus d'équipement de proximité. »

En Ardèche, l'engagement des partenaires prend la forme d'une convention originale et inter partenariale entre les Caf, la Mutualité Sociale Agricole, le Département et la Fédération.

Le Département s'inscrit dans cette logique partenariale pour accompagner les acteurs dans leur démarche de développement qui est formalisée par un projet social global, établi à partir d'un « diagnostic de territoire ». Il reconnaît les centres sociaux comme des acteurs du développement local et s'engage à les soutenir dans leur fonction « d'animation globale ». Cette fonction permet l'analyse des problématiques et l'élaboration des stratégies à mettre en œuvre pour conduire les actions ou les projets avec les habitants et notamment avec les jeunes du territoire dans un objectif de participation citoyenne et de cohésion sociale.

Pour faire vivre cette mission, trois niveaux de partenariat sont mis en place : Un « comité de bassin » que les centres sociaux organisent avec l'ensemble des acteurs de leur zone de compétence pour identifier les évolutions du territoire, partager les problèmes rencontrés et présenter les évolutions envisagées dans la mise en œuvre du contrat de projet.

Les comités de bassin ont pour objectif d'accroître l'efficacité des interventions sociales en créant un réseau local des professionnels ;

Des « comités locaux de concertation » organisés sur la zone de compétence des unités territoriales qui ont pour rôle de repérer les besoins et les problématiques des territoires non pourvus d'équipements sociaux, d'identifier et partager les problèmes rencontrés par les équipements existants, de partager et d'échanger autour des politiques institutionnelles et d'identifier les cohérences à développer.

Un « comité départemental de pilotage » qui a pour mission de dresser l'état des lieux du partenariat, d'identifier les évolutions sociales, de vérifier l'adaptation des politiques institutionnelles respectives, de définir l'adaptation des politiques financières.

Le département soutien économiquement la fonction fédérale, mais aussi le projet d'animation globale des centres sociaux. Il apporte en plus une aide sur les postes d'animateurs (cofinancement des FONJEP et animateurs territoriaux) ainsi qu'un soutien à l'investissement.

Contact :
Christian Dumortier,
Délégué, Fédération de l'Ardèche